

TURNY >> Notre commune

BULLETIN MUNICIPAL

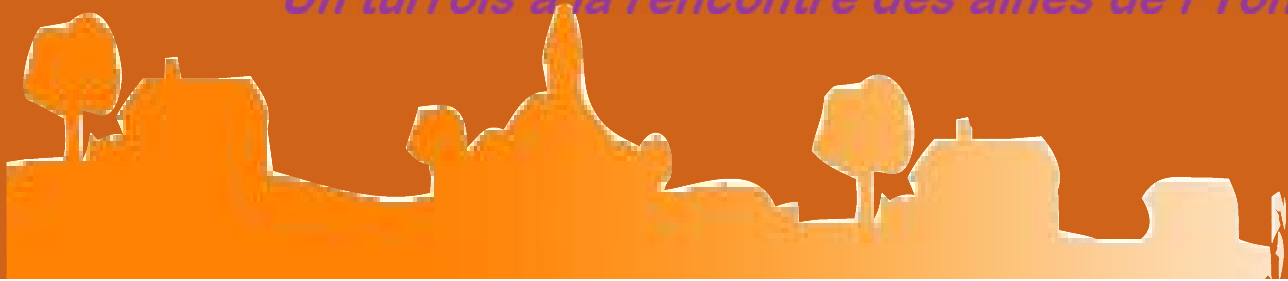
N°30 - Octobre 2019



Jardin du souvenir à Turny

YVONNE NE VEUT PAS PARTIR

Un turrois à la rencontre des aînés de l'Yonne





2-3 novembre Salle des fêtes
Assemblée générale Turny Pétanque

Samedi 23 novembre 20h30 Salle des fêtes
Loto Association du Patrimoine

Dimanche 1^{er} décembre
Repas des anciens CCAS

6-7-8 décembre Salle des fêtes
Spectacle théâtre Compagnie du Parapluie

Samedi 13 décembre
Date limite réservation spectacle à Troyes

Samedi 14 décembre Salle des fêtes
Noël des enfants de Turny

Samedi 14 décembre 18h Salle du conseil
Cérémonie Sainte Barbe - Pompiers

Samedi 4 janvier 2020 à 15h Salle des fêtes
Voeux du Maire et Galette des rois

Dimanche 26 janvier 2020
Départ bus 13h30 Mairie
Sortie spectacle à Troyes : Comédie musicale La Route fleurie - Francis Lopez

15 et 22 mars 2020
Elections municipales

Et n'oubliez pas !



Sacs jaunes

Ramassage tous les 15 jours le vendredi matin* (les sortir le jeudi soir)



Ordures ménagères

Ramassage tous les 15 jours le jeudi matin* (les sortir le mercredi soir)

* Voir calendrier de Turny

Sommaire

● Vie municipale	P4
● CCSA	P11
● Culture Patrimoine	P12
● Petite enfance et Vie scolaire	P 14
● Aménagement-travaux	P 16
● Vie économique	P 18
● Fêtes et cérémonies	P 20
● Vie associative	P 22

Heures d'ouverture

MAIRIE

Lundi 9h à 12h
Mardi 14h à 17h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 14h à 17h
Vendredi 9h à 12h
Samedi 10h à 12h

AGENCE POSTALE

lundi 9h30 à 12h
Mardi 9h30 à 12h
Mercredi Fermée
Jeudi 9h30 à 12h
Vendredi 9h30 à 12h
Samedi 10h à 12h

BIBLIOTHEQUE

Lundi 16h30 à 17h30
Mardi 13h30 à 16h30
Jeudi 16h30 à 17h30
Samedi 10h à 12h

Ces horaires peuvent être modifiés en périodes de vacances

Le mot du Maire

Après un été où chacun a pu selon sa volonté participer aux diverses festivités, nous abordons la saison hivernale.

Sous le soleil, nous avons fêté le 14 juillet avec le traditionnel feu d'artifices et le lendemain, un après-midi était consacré aux jeux après le pique-nique républicain. Nous avons reçu les *Bistrots Nomades* organisés par l'Office du tourisme et portés par *Turny Pétanque* où se sont réunis plus de 280 convives dans le jardin de la salle des fêtes.

Pour clore l'été, les journées du patrimoine ont mis en valeur notre église et l'art (thème de l'année) autour du lavoir de la rue des Canes.

Le soleil a été généreux cet été, mais tout plaisir a son revers. Les sources, par la sécheresse, sont à un niveau bas, et même si le syndicat qui gère notre alimentation est bien pourvu en ressources, il est impératif d'être vigilant sur notre consommation et de veiller à ne pas gaspiller.

Les périodes d'accidents météorologiques font apparaître aussi des mouvements de solidarités et l'on a plaisir à voir l'entraide de chacun pour ses proches et ses voisins. Chacun veille sur l'autre et même si les services de la mairie prennent contact avec les personnes fragiles en cas de canicule et froid intense, nous savons pouvoir compter sur beaucoup d'entre vous. Aussi, et c'est ce qui fait la force et l'atout de nos villages, nous pouvons observer des initiatives solidaires ici et là (organisation de commandes groupées de fuel domestique, surveillance de maisons, d'animaux de compagnie en cas d'absence, entraide,...). Tout cela rend la vie plus agréable. Qu'il est bon de donner et de prendre soin d'autrui. Que chacun ici soit remercié pour ce qu'il fait avec abnégation.

Nous avons connu durant cet été des incivilités récurrentes par quelques-uns (connus) qui ont laissé des traces. Nous avons géré ce problème avec la police municipale et la gendarmerie. Je fais le vœu que les choses s'apaisent....

La vie communale se poursuit. Outre la gestion des services quotidiens, nous nous attachons à améliorer le bien-vivre : quelques fleurissements supplémentaires, quelques aménagements qui parfois passent inaperçus mais ont le mérite par petites touches de faire chaque fois un peu plus et un peu mieux.

Bien sûr ce qui se voit le plus aujourd'hui, ce sont les travaux. De voirie d'une part, même si les principales routes communales sont maintenant en bon état, nous rénovons par la CCSA des axes secondaires mais nécessaires.

Le plus important actuellement est la rénovation de *L'Annexe* où les travaux concrétisent le projet d'amélioration des bâtiments communaux. Vous aurez bien évidemment l'occasion de voir le résultat lorsque tout sera terminé.

Prochainement, en novembre commenceront les travaux de rénovation de la toiture de l'église dont le financement a mobilisé bon nombre d'entre vous, par votre participation à la fête des 500 ans ou par vos dons. La participation de la commune est moindre et laisse envisager d'autres tranches de rénovation. Encore une fois, sans vous rien n'aurait été possible.

En janvier, un autre chantier tant attendu va débiter puisque le dossier a abouti avec satisfaction. La salle des fêtes va être remise à neuf : aménagement paysager, clôture, nettoyage extérieur, peinture totale (intérieur et extérieur), rénovation de l'éclairage (leds), mise aux normes « non feu » des revêtements, équipements supplémentaires. Nous changerons également des tables et chaises qui, en plus d'avoir mal vieilli ne sont plus assez nombreuses pour répondre aux besoins courants. Ces travaux exigeront la fermeture de la salle des fêtes pour plusieurs semaines en début d'année.

En ce début d'hiver, je vous renouvelle mes remerciements pour ce que vous faites et l'aide que vous apportez à ceux qui sont dans le besoin. Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent, la vie n'en sera que plus belle pour tous.

Stéphane Gallois



BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE TURNY

N° 30 Octobre 2019

Directeur de la publication
Stéphane Gallois

Comité de rédaction
Commission Communication
Responsable J.Claude Chevalier
Viviane Chaussin - Cathy Colin
Maryvonne Crochet Gosso
Stéphane Gallois

Réalisation
Cathy Colin
Laurette Cerveau

Photos
Mairie de Turny
Associations

Impression
Mairie de Turny
I.S.S.N. 3/P/01

Adressez vos contributions à :
bim@turny.fr

Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des compte-rendus du Conseil Municipal est disponible à la Mairie et sur le site internet www.turny.fr

Conseil Municipal du 3 octobre 2019

Présents : Viviane Chaussin, Cathy Colin, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Jean-Marc Suinot.

Absente excusée : Maryvonne Crochet Gosso (pouvoir à JC Chevalier)

Absente : Véronique Jorge

1. TARIFS SCOLAIRES 2019-2020

Les tarifs de cantine et de garderie ont été augmentés lors du conseil du 5 juillet 2018.

La garderie a été fixée à 1 € 10, la cantine à 3 € 10 le repas enfant et à 3 € 50 le repas adulte ou extérieur (stagiaire par exemple). Il est rappelé que le coût d'un repas enfant est d'environ 5 € 70, le delta est à la charge de la commune.

10 voix pour le maintien des tarifs.

2. CONVENTION PISCINE 2019-2020

Chaque année le conseil doit autoriser le Maire à signer la convention avec la ville de St Florentin pour permettre aux élèves de la commune d'apprendre à nager. Ces séances sont inscrites au programme scolaire. La période concernée est du 10 septembre 2019 au 18 février 2020. Le tarif d'entrée est fixé à 6,80 €/enfant et par séance de 45 minutes de natation. Environ 98 % des enfants savent nager en fin de primaire.

(10 voix pour).

3. AUTORISATION ADHESION A LA CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX PAR LE CENTRE DE GESTION

Par délibération du 2 mars 2016, une convention avait été signée avec le Centre de Gestion concernant la prise en charge par leurs soins des honoraires ou autres frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme résultant des examens prévus (expertises, etc.) au décret 87-602.

En effet, ces frais sont à la charge de la collectivité mais dans un souci de raccourcir les délais de remboursement, le Centre de Gestion en fait l'avance et se fait rembourser après par la collectivité concernée.

Cette convention est devenue caduque puisqu'elle se terminait le 31 décembre 2018. Il y a donc lieu d'en signer une nouvelle qui prendra effet au 1er janvier 2019 pour une période de 3 ans.

L'objet de cette convention est d'autoriser le Centre de Gestion à prendre en charge les frais médicaux et de définir les modalités de remboursement par la collectivité à celui-ci. (10 voix pour)

4. CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE CHAILLEY

Les prestations pour la cantine de Chailley ont été renégociées avec API Restauration pour une période d'1 an reconductible 3 fois sans que le délai ne puisse excéder le 1er septembre 2023.

Les repas étant facturés à chacune des communes membres, les Maires de chaque commune doivent signer une convention (10 voix pour).

Le repas est facturé à 2,77 € TTC et le pain à 0,75 € TTC. Le pain est refacturé par Chailley dans les frais de cantine annuels (frais de scolarité). Pour l'année écoulée, le repas était facturé 2,74 € TTC par API.

Ce tarif applicable dès le 1er septembre 2019 sera ferme jusqu'au 31 août 2020. Il sera réactualisé chaque année.

5. CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le centre de Gestion de l'Yonne a organisé une consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire sous la forme d'un marché à procédure négociée.

Les résultats de cette consultation mettent en avant une baisse des taux proposés au vu de la sinistralité en accident du travail et en maladie. L'offre qui a été retenue est celle qui a été présentée par la CNP/SOFAXIS. Groupama, par sa filiale, CIGAC, gère le contrat groupe



d'assurance statutaire de la commune de Turny. Etant satisfait de CIGAC, l'année 2019 étant pratiquement terminée, et vu le peu d'écart pour le taux CNRA-CL, quant au taux Ircantec la franchise devrait être de 30 jours pour avoir un taux plus intéressant qu'actuellement au CIGAC ; il est proposé de ne pas donner de suite à la proposition du Centre de gestion.(10 voix pour)

6. MOTION CONCERNANT LA REORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Un projet de réorganisation est en cours au niveau de la DGFiP. Ce projet entraînerait la disparition de deux trésoreries sur trois dont la trésorerie de Saint-Florentin pour être remplacées par un service de gestion comptable (SGC) centralisé. L'association des comptables publics résume les conséquences de cette fermeture : « Ces Services de Gestion Comptable regrouperont 300 à 900 budgets collectivités avec à la tête de ces services un comptable chargé de la tenue des comptes. Nécessairement éloignés, pour la plupart, il faudra s'adresser au SGC pour la gestion quotidienne de la comptabilité : flux, traitement des bordereaux de mandats et titres, attestations pour les subventions, salaires, etc... Au moindre défaut la seule réponse sera le rejet. La concentration sera tellement importante que, contrairement à maintenant, l'accueil sera remplacé par un menu vocal : tapez 1, tapez 2... » Un conseiller sera placé au siège de l'EPCI (ou dans les locaux de l'actuelle trésorerie) et recevra sur rendez vous. Le comptable actuel pourra occuper ces fonctions mais n'aura plus les mêmes prérogatives, il ne pourra plus s'engager sur des pièces, imputations comptables, délais de traitement etc...

Cette organisation n'étant encore qu'à l'état de projet, il est possible de s'y opposer en manifestant notre crainte quant à la possibilité de continuer à assurer la bonne tenue des opérations comptables de la collectivité dans cette nouvelle organisation.

Motion : Dans le cadre de la réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques, la trésorerie de Saint-Florentin, dernier service de ce type encore présent sur notre territoire, va prochainement disparaître.

La commune de Turny, considérant que cette décision constitue une atteinte au maintien des services publics de proximité sur son territoire et par là même va accroître les risques de désertification et de perte d'attractivité de ce dernier, s'oppose à la modification de l'organisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques visant à fermer l'actuelle Trésorerie de St-Florentin.

7 voix pour, 1 abstention (M Crochet-Gosso), 2 contre (C. Colin et JC Combaluzier).

7. CONVENTION MUTUALISATION POLICE MUNICIPALE - Communes de Bellechaume et Champlost

La mutualisation de la police municipale concerne actuellement 8 communes. Les communes de Bellechaume et de Champlost souhaitent entrer dans cette mutualisation pour bénéficier des services 2 h/sem chacune. La commune de St Florentin aura donc 4 h de moins.

Il est nécessaire d'établir une nouvelle convention de mutualisation des agents de police municipale et leurs équipements dans le cadre d'une police pluri-communale concernant les communes de Bellechaume, Beugnon, Chailley, Champlost, Chéu, Germigny, Héry, Neuvy Sautour, Turny, Vergigny et Saint Florentin. (10 voix pour).

8. MISE AUX NORMES BORNES A INCENDIE

Deux bornes incendie sont à mettre aux normes rapidement en attente d'une programmation complète du service incendie. 10 voix pour autoriser le maire à signer le devis de mise aux normes des bornes à incendie.

9. CONCESSION CIMETIERE

Par délibération du 22 janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé de ne plus délivrer de concession dans l'ancien cimetière afin de favoriser une réorganisation ultérieure. En 2011, un administré avait acheté une concession, emplacement N°19. A cette époque il envisageait d'acquérir l'emplacement voisin (N°20), en état d'abandon, afin qu'un caveau familial puisse être réalisé sur ces 2 places. La délibération du 22 janvier 2015 ne le permet plus.

Par courrier du 31 août, une demande de dérogation à cette décision du 22 janvier 2015 nous a été faite par cette personne nous proposant de prendre en charge les frais engendrés par le relevage de la tombe concernée.

Après en avoir délibéré,

- Considérant l'emplacement le long du mur extérieur,
- Considérant que l'administré est concessionnaire de l'emplacement voisin,
- Considérant que cet emplacement est en état d'abandon
- Considérant qu'il ne sera pas concerné par un réaménagement ultérieur du cimetière,

le Conseil Municipal accepte exceptionnellement (5 voix pour, 5 abstentions, M. Crochet Gosso, JP Charonnat, JM Suinot, JC Combaluzier, JC Chevalier), la demande de dérogation et autorise le maire à délivrer l'emplacement n°20 carré 3 de l'ancien cimetière à ce demandeur, les frais engendrés étant à sa charge.

>> vie municipale

10. ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Un renouvellement partiel du matériel informatique est nécessaire et concerne un PC, une partie de notre système de sauvegarde et une mise à jour de certains de nos logiciels.

2 devis :

Partenaire Informatique

967.59 € HT soit 1 161.11 € TTC (10 voix pour)

SOS Informatique

1 065.00 € HT soit 1 278.00 € TTC.

11. VIABILISATION DE L'ANNEXE

Des travaux de viabilisation de L'Annexe sont nécessaires notamment pour séparer la partie communale du logement.

Eau potable terrassement et forfait nouveau compteur + changement compteur de la commune (pose sur domaine public) :

$(900 + 530 + 530) = 1\ 960.00$ € HT, soit $2\ 352.00$ € TTC

Electricité nouveau branchement et compteur et déplacement de l'ancien compteur

$2\ 072.28 + 1\ 782.00$ € soit $3\ 854.28$ € TTC

(10 voix pour).

12. CONVENTION D'UN PRET RELAIS AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Les travaux de l'église et de L'Annexe sont simultanément engagés. Comme pour l'école, les factures doivent être payées avant de percevoir les subventions et le retour de TVA. Pour ce faire, la commune a besoin de trésorerie. La Banque Populaire propose un prêt relais de 200 000 € le moins onéreux. (0.90%/an). A l'issue des travaux le montant de l'emprunt long terme nécessaire au financement de l'Annexe pourra être finalisé.(10 voix pour).

13. PRET POUR RENOVATION DE L'ANNEXE

Comme prévu, il est nécessaire de financer les travaux de L'Annexe par un prêt de 300 000 €.

Différentes propositions ont été faites :

- Banque des territoires (Caisse des Dépôts)

300 000 € taux indexé : livret A + 1.06% (soit à ce jour 1.81 %) durée 25 ans, frais 180 €

Coût total : 43 082 € (avec livret à 0.75%)

- Caisse d'Epargne

300 000 € taux indexé : livret A + 0.20% (soit à ce jour 0.95 %) durée 15 ans, frais 450 €

Coût total : 23 303 € (avec livret à 0.75%)

ou

300 000 € taux fixe frais de dossier 450 €

12 ans 1.19 % Coût total : 23 708 €

15 ans 1.38 % Coût total : 34 178 €

20 ans 1.62 % Coût total : 53 622 €

- Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Frais de dossier 0 €

350 000 € taux fixe 1% 12 ans annuité 30 843.17 €

coût total : 20 083.24 €

350 000 € taux fixe 1.05% 15 ans annuité 25 122.40 €

coût total : 26 836.00 €

350 000 € taux fixe 1.25% 20 ans annuité 19 681.69 €

coût total : 43 633.80 €

Le Maire propose de choisir la proposition de la BPBFC sur 15 ans. La charge globale annuelle de remboursement d'emprunt sera à l'issue de 63 949.12 €/an. 9 voix pour, 1 abstention (JP Charonnat).

14. ASSURANCES DOMMAGE-OUVRAGE POUR TRAVAUX DE L'ANNEXE

Il est nécessaire de prendre une assurance Dommage Ouvrage pour garantir les travaux de L'Annexe.

Lecture des 2 devis :

. MMA (courtier Helvétia construction) toutes garanties 5 429.43 € TTC

. SMACL 1 945.45 € TTC (10 voix pour)

La Forêt d'Orthe
L'artisan de tous vos projets

Charpente - Couverture
Maison à ossature bois (MOB) - Garage
Bâtiment industriel, agricole et artisanal
Technologie photovoltaïque
Rénovation charpente et couverture

Menuiserie artisanale
Porte - Fenêtre - Escalier
Placard - Portail

Maison Ossature Bois
MOB'HOME
La construction nouvelle génération

03 86 35 29 52
contact@lafortet-dothe.com



www.lafortet-dothe.com
6, route des Chenevières • 89570 TURNY

>> Vie municipale

15. VENTE PARCELLE AA262

Conformément au projet lors de l'achat de la parcelle AA 262 aux consorts Billebault, la parcelle a été bornée et divisée afin de rétrocéder une partie à M. Bouillon Auguste. De cette division, ont donc été créées :

- la parcelle AA 298 d'une surface de 1 033 m² qui est gardée par la commune.

- et la parcelle AA 297 d'une superficie de 480 m² à rétrocéder à M. Auguste Bouillon

Le prix est de 7.50 €/m² (valeur d'achat) soit 3 600€ et les frais notariés à la charge de l'acheteur.

(10 voix pour)

16. GRAVURES COLONNE JARDIN DU SOUVENIR - REGLEMENT INTERIEUR

Jean-Claude Chevalier chargé de ce dossier explique que suite à la rénovation du jardin du souvenir il s'agit de voter le règlement intérieur et de statuer sur le tarif et les conditions d'inscription des noms des personnes dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir. La commune a l'obligation d'inscrire les noms des personnes dont les cendres ont été dispersées. Le conseil doit statuer sur la prise en charge des inscriptions.

Lecture du règlement qui a été vu en commission et qui est joint au présent compte-rendu.

Lecture d'un devis de Bureau Vallée, fourniture et gravure d'une plaque 120 X 40 : 12.90 € TTC la plaque. (10 voix pour).

17. P.L.U.

Le Maire informe le conseil qu'il n'y a aucune délibération à prendre. Il s'agit d'une information officielle.

Il rappelle l'historique du PLU :

- 2009 Décision d'établir un PLU en remplacement du POS de 1991

- Refus de la préfecture. Nouvelle version, acceptée par la préfecture en 2016 : PLU vertueux

- Contesté au tribunal administratif par Yonne Nature Environnement et M. Ossowski

- Multiples appels et jugements contradictoires

Pour finir en juin 2019 la Cour d'appel de Lyon rend un verdict donnant tort à la commune.

L'avocat et l'assistance juridique pour la commune ont conseillé de ne pas entamer de nouvelles poursuites.

La commune doit donc revenir au POS de 1991 pendant 2 ans maximum.

Il existe 2 solutions :

- refaire un nouveau PLU (qui sera à nouveau attaqué)

- passer en loi RNU à l'issue des 2 ans

Le Maire reste persuadé que le PLU mis en place répondait à un développement cohérent et concerté de la commune et donnait des réponses aux problèmes actuels et envisageait des solutions pour le futur.

Comme beaucoup de communes ayant instruit un PLU,

le retour à la loi RNU est une fatalité qui posera beaucoup de problèmes et d'incohérences urbanistiques.

Le Maire, avant de clore ce dossier avec beaucoup de regrets, remercie toutes les personnes qui y ont travaillé de longues heures.

18. TRAVAUX SALLE DES FETES

La rénovation intérieure et extérieure de la salle des fêtes comprend : muret, grillage, plantations, nettoyage crépis, rénovation éclairage, pose d'un boîtier électrique extérieur, peinture intérieure et extérieure, suppression des lambris (hors normes) sur grande salle et petite salle, cuisine et sanitaires, remplacement des tables et chaises. Le dossier a été étudié à plusieurs reprises en commission et peut aboutir.

Des subventions peuvent être accordées pour cette opération : Villages de l'Yonne (maximum 2 x 9 000 €) et fond de concours de la CCSA (7 000 €). Le budget s'élève à 80 000 € (conforme au budget prévisionnel 2019). Les travaux pourraient être réalisés au 1^{er} trimestre 2020.

Jean-François Chollet, étant en charge du dossier, distribue des plans de l'aménagement paysager et explique les travaux prévus, taille d'arbres, plantations de haies, grillage...

Plusieurs devis ont été étudiés par la commission.

Les devis retenus par la commission sont :

Travaux extérieur

- Chartrel 6 478,00 € HT

pour les plantations et la clôture coté maison Monti

- Piat prestations 500,00 € HT

prestation arrachage de la haie

Etat civil

Naissance

❖ Morgan DENOLET le 13 août 2019

Mariage

❖ Nadia PRUVOST et Lucas FLAVEGECE le 28 septembre 2019

Décès

❖ André MARCHAL le 31 juillet 2019

❖ Annick TSCHIEMBER veuve MARCHAL le 1^{er} août 2019

❖ François NININO le 8 septembre 2019

>> Vie municipale

La Petite Varenne

Chambre d'hôtes et
Gîte

Pour 2 personnes.

Route des Varennes
89570 TURNY

Jean-Claude et Marie-Laure
CHEVALIER-MORLET



Site : www.petitevarenne.fr ; mail : petitevarenne@free.fr ; tél : 33 (0)3 86 35 21 47

**ATELIER PEINTURE
LA MIELLERIE**

3 route de Saint Laurent
L'Hôpital 89570 TURNY

06 28 03 60 27

pas.joc@orange.fr



entre aiguilles et pinceaux

jocelyne cornet

KIOTIS
PARIS

STANHOME

STANHOME
Family Expert

ANNICK QUIGNARD
Votre Coach Stanhome / Kiotis

Port. 06 30 37 78 95
annick.quignard@gmail.com
www.stanhome.fr

- Ramillon 11 353.16 € HT
muret de clôture sur la rue
 - ATS grille sur muret de clôture 6 020.00 € HT
 - Coup de pouce 5 835.22 € HT
peinture extérieure, nettoyage et traitement du crépis.
- 10 voix pour, et autorisation du maire à demander des subventions Villages de l'Yonne et Fonds de concours CCSA pour l'aménagement et la rénovation extérieure de la salle des fêtes pour un montant HT de 29 667.12 € (la prestation de l'arrachage de la haie n'était pas comprise dans le montant).

Travaux intérieur

- Coup de pouce 1 911.85 € HT
peinture salle des associations
 - Coup de pouce 19 721.40 € HT
peinture salle des fêtes, cuisine hall, toilettes, etc.
 - Chanlin 10 101.17 € HT
électricité mise aux normes, tableau extérieur
- 10 voix pour et autorisation du maire à demander la subvention Village de l'Yonne pour la rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes pour un montant de 29 822.57 € HT (les travaux de la salle des associations n'étant pas compris dans le montant).

Mobilier

- Altrad Diffusion 17 166.40 € HT
40 tables stratifiées avec champs moulés épais et chariot
160 chaises Dallas revêtement polyester avec chariots
10 voix pour.

19. CONVENTION ONF DE VENTE GROUPEE DE BOIS

Le Maire est autorisé à signer une convention pour autoriser l'ONF à vendre les bois en ventes groupées avec d'autres communes. (10 voix pour).

20. FORET TRAVAUX PARCELLE 15

Il s'agit d'accepter le devis de l'ONF pour des travaux sylvicoles sur la parcelle 15 conformément au programme établi et accepté : cloisonnement et dégagement manuel pour un montant de 8103.29 € HT soit 8913.62 € TTC (10 voix pour).

21. AFFOUAGES PARCELLES 5 - 26 ET CLOISONNEMENT PARCELLE 20

Suite à un changement de calendrier d'exploitation, il s'agit de mettre en affouage les houppiers des parcelles 5 et 26 et d'envisager le cloisonnement de la parcelle 20 aux conditions habituelles de 6 €/stère et selon la charte des affouages en vigueur (10 voix pour). Le tirage au sort aura lieu le samedi 7 décembre, salle du Conseil Municipal.

>> Vie municipale

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU la fin d'une longue aventure

Notre POS (Plan d'Occupation des Sols) qui gérait les règles d'urbanisme de notre commune a été établi en 1991 et était obsolète. Le conseil municipal a donc décidé de lancer l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) en 2009.

Après une première version, peut-être trop ambitieuse, et refusée par les services de la préfecture, nous avons revu notre copie en diminuant les surfaces constructibles et revu quelques règles de construction et de protection de l'environnement. Notre projet est devenu selon les services de la préfecture « vertueux et exemplaire ». Nous avons donc abouti en 2016 à un PLU cohérent présentant des perspectives respectables d'évolution de Turny. Ceci après avoir suivi la procédure lourde et complexe d'élaboration et de consultation.

Bien sûr comme presque tous les PLU, notre décision a été attaquée en justice. Pour notre commune ce fut *Yonne Nature Environnement* et M. Ossowski qui s'en sont chargés alors qu'ils avaient pu librement s'exprimer lors des consultations. Certaines de leurs requêtes avaient d'ailleurs été prises en compte dans la version finale.

Après de multiples audiences, recours et appel, où nous avons tour à tour eu tort et raison, la cour administrative d'appel de Lyon nous a donné totalement tort dans la réalisation de notre PLU. En bout de procédure, il n'était plus raisonnable de poursuivre ces recours administratifs.

C'est donc après 3 ans d'utilisation du PLU, que nous revenons à la version du POS appliquant les anciennes règles. Pourtant les POS qui n'ont pas été transformés en PLU, ne sont plus utilisables. Nous pouvons toutefois l'appliquer pendant 2 ans (jusqu'en juin 2021). Nous avons la possibilité de refaire un nouveau PLU (qui sera lui aussi, bien évidemment attaqué, puisqu'il ne plaira pas à tout le monde) ou de revenir au RNU (Règlement National d'Urbanisme). C'est le choix qui est fait aujourd'hui puisqu'il n'est pas convenable de débiter un tel projet à 6 mois des élections municipales.

Un terrain pouvait donc ne pas être constructible sur POS le devenir sur le PLU, aujourd'hui ne plus l'être et le redevenir en juin 2021 sous la RNU !!!! Par ailleurs les points du PLU qui permettaient une protection de l'environnement et/ou de la population (par exemple, les franges paysagères (zone NJ) ayant pour but d'écartier les zones cultivées des zones urbanisées, très débattu dans l'actualité) n'ont plus d'existence. Les zones réservées (au dessus de L'Hôpital) pour envisager des aménagements communaux pour éviter des ruissellements sont inopérantes.

Cette décision est donc un retour en arrière pour le développement harmonieux de la commune et de protection de l'environnement au sens citoyen du terme. C'est un investissement financier non négligeable et un nombre indéterminable d'heures de réunions de travail pendant 10 ans. Il est regrettable que ce soit un tribunal sous l'impulsion de quelques uns et pour des motifs mineurs, qui détermine les règles d'urbanisme d'une commune comme la nôtre. C'est ainsi, nous n'avons plus la main, là non plus, sur notre destinée.

C'est donc la fin d'une procédure qui visait à un développement harmonieux et concerté de notre village en tenant compte de ses spécificités. C'est un échec qui aura des conséquences importantes dans les années à venir.

Viendra, dans quelques années un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui jusqu'ici a été refusé par la CCSA et qui régira les règles d'urbanisme pour l'ensemble de la Communauté de Communes. Impossible d'envisager une date, son élaboration sera longue et son recours au tribunal évident.



Stéphane Gallois
Maire

CPI DE TURNY



Cette année 2019 fut ponctuée, pour le CPI (Centre de Première Intervention) de Turny, de divers événements. En effet, suite à un incident sur départ en intervention, notre VPI (Véhicule de Première Intervention) fut momentanément indisponible. Les risques lors des départs en intervention sont gérés, mais le risque zéro n'existe pas. Suite à cela, une coordination entre la commune et le SDIS 89 a permis le prêt d'un véhicule (Kangoo) au CPI, afin de rester opérationnel et au service de la population dans le cadre de nos missions de secours à personne et autres opérations diverses.

Récemment, le VPI nous est revenu, plus opérationnel, prêt à reprendre du service. Pour rappel, ce véhicule date de 1991 et n'a que peu de kilomètres (environ 60 000). Il répond aux nombreux besoins du CPI, comme la possibilité de transporter 600 litres

d'eau, du matériel pour l'incendie, du personnel de secours, ainsi que différents équipements en tout genre. Il était donc nécessaire de le réparer plutôt que d'en racheter un neuf (qui d'occasion vaut plus de 30 000 €). Cette réparation fut alors gérée, en coordination avec la mairie, par l'adjutant Romain Marius, et par Frédéric Leyrat, expert automobile et mari de pompier. Nous remercions une nouvelle fois ce dernier, la commune et le SDIS 89 pour leur aide et leur soutien matériel.

Dans un autre registre, la démission du sergent Christelle Gallois, suite à son déménagement, a obligé au remplacement du statut de chef du CPI, occupé jusqu'à lors par cette dernière. Suite à une décision commune du maire et de l'adjutant Romain Marius, c'est celui-ci qui prendra cette fonction à compter du 1^{er} octobre 2019. Etant désormais le plus ancien et le membre le plus gradé du CPI, il est paru légitime à tous qu'il succède au sergent Christelle Gallois, à ce poste depuis 2015. Nous la remercions pour ces 15 années passées au service de la population au sein de notre centre.

Enfin, en ce mois d'octobre, il est important de vous rappeler les risques liés à l'hiver. En effet, avec le retour du froid, certains d'entre vous vont rallumer poêle à bois ou à granulés, ou encore cheminée. Mais avez-vous pensé à ramoner ? Cette action annuelle doit être absolument réalisée afin de vous garantir une sécurité lors de vos soirées près du feu. Les débris de suie se déposent sur les parois de votre conduit de cheminée ou de poêle et peuvent, s'ils deviennent trop importants, soit boucher partiellement le conduit et provoquer une mauvaise combustion et évacuation des fumées, soit, dans le pire des cas provoquer un feu de cheminée.



Pensez aussi à réviser votre chaudière : en cette période pré-hivernale où son utilité va s'intensifier, les risques de mauvaise combustion s'accroissent aussi et peuvent entraîner des émissions de CO (monoxyde de carbone). Ce gaz inodore et incolore provoque nausées, maux de tête, évanouissements, voire à terme, la mort. Il me paraît donc important de vous rappeler que l'installation des détecteurs de fumée est obligatoire depuis 2016. Ce dispositif sauve des vies et n'est pas onéreux. De plus, n'oubliez pas de changer les piles afin qu'ils restent fonctionnels.

Nous pourrons nous retrouver lors de la cérémonie de sainte Barbe le samedi 14 décembre 2019 à 18h à la mairie.

Numéros d'urgence

Protéger : baliser avant et après le lieu de l'accident.	SAMU : 15 
Alerter : avec maximum de précisions sur le lieu de l'accident.	Pompiers : 18 
Secourir : rester près des blessés sans les déplacer ; les couvrir.	Police ou gendarmerie : 17 
	N° unique européen : 112 

CCSA... COMMUNAUTE DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE



Après quelques années de travail intense pour mettre en place les compétences nouvelles et harmoniser celles issues de la fusion, la communauté prend un régime de croisière et ceci d'autant plus qu'il n'est pas aisé de prendre des décisions importantes avant un renouvellement des membres à l'issue des élections municipales.

Toutefois les activités se poursuivent et les projets décidés sont en cours de réalisation.

Le boulodrome dont la construction est issue de l'incendie d'un bâtiment communautaire arrive à sa phase finale et devrait prochainement entrer en service. Il sera bien évidemment plus utile pour les activités hivernales et laissera une place à la pratique estivale dans chacun des villages. Il sera à n'en pas douter une opportunité pour les grandes manifestations boulistiques des associations. C'est un plus pour le territoire à l'image du centre tennistique installé à Vergigny qui a vu son activité multipliée par 3 depuis sa construction.

La construction de l'école de musique va débuter courant novembre à Venizy après quelques hésitations sur son lieu d'implantation. Ce sera, là aussi, outre un équipement aux normes de sécurité et d'accessibilité, un équipement important et fédérateur pour notre territoire. Mais l'école de musique n'agit pas que dans ses murs, elle intervient dans presque toutes les écoles primaires de la communauté et porte une activité importante à l'école Pommier Janson de Saint Florentin par l'Orchestre à l'école. Cette initiative rare (2 dans l'Yonne) consiste à initier des enfants d'une classe de primaire (CE2) pendant 3 ans (CM1 puis CM2) à la pratique d'un instrument en ensemble. Au bout d'un an nous sommes fortement satisfaits de la progression de ces enfants, non seulement en pratique musicale mais aussi en cohésion du groupe classe et en éveil à un univers pour eux inaccessible. Les apprentissages scolaires en sont améliorés. Nous envisageons dès lors de mettre en place une nouvelle classe en septembre dans une autre école.

Nous ne nous arrêtons pas à des réalisations closes en fin de mandat. L'école de musique ne sera pas opérationnelle avant septembre 2020 et un concours d'architecte a été lancé pour la construction du centre aquatique dont l'ouverture n'est pas envisagée avant 2022 !

Sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, le développement de la fibre (accès internet très haut débit) progresse. Les premières mises en service devraient avoir lieu début 2020 sur les communes de Beaumont et Ormoy, puis dans les autres communes à la suite, jusqu'en 2024 environ. Turny devrait être concerné en fin 2020 ou début 2021, enfin !

La CCSA contribue fortement au financement de ce réseau et est partenaire du suivi des travaux. La gestion quotidienne d'une telle structure est aussi importante avec l'exercice des compétences régaliennes mais non négligeables (ordures ménagères, portage de repas, SPANC, RAM, etc).

Sans que chacun puisse en mesurer l'importance, la CCSA est présente au quotidien.

Stéphane Gallois,
Délégué communautaire

>> Patrimoine Culture

BIBLIOTHEQUE DE TURNY

RaYonn'âges la médiathèque numérique de l'Yonne

Cinéphile ? Amateur de musiques ? Grand lecteur ? Passionné de BD ?

RaYonn'âges, la médiathèque numérique de l'Yonne, répond à toutes vos envies en partenariat avec la bibliothèque de Turny. Elle permet d'accéder gratuitement chaque mois à

3 films + 5 magazines + 5BD...

et sans limite pour les livres numériques et la musique.

Une seule adresse pour profiter de cette médiathèque dernière génération : <https://rayonnages.mediatheques.fr>

Et une seule condition : être déjà inscrit (ou s'inscrire) à la bibliothèque de Turny membre du réseau départemental de bibliothèques.

Le principe : il suffit de se connecter au site et de demander la création d'un compte en ligne avec sa carte de bibliothèque ou son numéro de lecteur. La bibliothèque de Turny valide votre inscription renouvelable chaque année.

Puis à partir de votre espace numérique vous accédez aux livres, à la presse, aux musiques et films que vous pouvez lire, regarder, écouter en streaming sur votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone. Et c'est gratuit !

RaYonnâges s'adresse à tous les âges et une interface est spécialement dédiée aux enfants de moins de 10 ans.

Pour tous renseignements :

Bibliothèque de Turny ouverte les lundi et jeudi de 16h30 à 17h30, mardi de 13h30 à 17h30, samedi de 10h à 12h ou mail à bibliotheque@turny.fr

Parce que les bibliothèques changent, il y a **RaYonn'âges**

La médiathèque numérique de l'Yonne
rayonnages.mediatheques.fr

Cathy Colin

SORTIE au THEATRE DE TROYES Dimanche 26 janvier



Le spectacle *La Route Fleurie* de Francis Lopez

Quatre amis, insoucians, très souvent désargentés et sachant ce qu'est la vie de bohème, partent sur la route fleurie qui doit les conduire vers le ciel bleu et vers le bonheur. Un spectacle animé, modernisé, une comédie musicale très actuelle pour une folle aventure... !

Prix des places : 30 € transport gratuit assuré par la commune (départ 13h30 de la Mairie)

Pour réserver, merci de nous adresser ou de déposer à la mairie votre chèque

(libellé à l'ordre du Trésor Public)

avant le 13 décembre 2019,

en précisant le(s) nom(s) du (des) spectateur(s) concerné(s).

En co-réalisation avec Le Renouveau Lyrique

Direction artistique : Emmanuel Marfoglia

Direction musicale : Louis-Vincent Bruère

Avec C. Belliveau, B. Jeannes, L. Crumière...

27 artistes : chanteurs, acteurs, danseurs, musiciens

>> Patrimoine Culture

JOURNEES DU PATRIMOINE 2019



Réalisation oeuvre collective aux Journées du Patrimoine 2019

Mathilde Salvi sur la scène spécialement mise en place sur le lavoir, démonstration de peinture à l'huile sur kraft par Jocelyne Cornet, et lecture publique des bonnes feuilles du livre *Yvonne ne veut pas partir* par Jean-Eric Fray.

Le beau temps aidant, le samedi, une cinquantaine de personnes sont venues participer à ces impros artistiques au lavoir. Par contre les divertissements se sont réfugiés à la salle des fêtes le dimanche à cause de la pluie.

L'Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny a également ouvert l'église Saint Mammès à la visite les deux après-midis, et un concert de qualité avec le duo de clarinettes de Silvestre Courtois et Julien Suwatra a eu lieu le samedi soir.

Cathy Colin

Pour sa 36^e édition, les journées européennes du patrimoine les 21 et 22 septembre avaient pour thème « Arts et Divertissement ».

Turny avait choisi de mettre en lumière le Lavoir de la rue des Canes à Turny et d'y accueillir le temps du week-end des improvisations artistiques. Les arts ont donc été à l'honneur dans le cadre champêtre du lavoir nettoyé de ses herbes folles pour l'occasion. Se sont succédés danse avec les chorégraphies de *Turny Danse*, broderie par les dames d'*A Tous Points*, peinture d'une oeuvre collective avec Cathy Colin pour la bibliothèque de Turny, solo de guitare par Philippe Meslet, puis petit concert de violoncelle par



Concert improvisé au Lavoir de la Rue des Canes
Mathilde Salvi au violoncelle

YVONNE NE VEUT PAS PARTIR : un turrois à la rencontre de nos aînés



Jean-Eric Fray
Lecture d'«Yvonne ne veut pas partir»
aux Journées du Patrimoine de Turny

A l'occasion des journées du patrimoine Jean-Eric Fray, habitant de Turny, a présenté quelques-uns des souvenirs joyeux de nos aînés dans les terres de l'Yonne ... et de Turny en particulier.

Dominique Cojan et Jean-Eric Fray, auteurs de l'ouvrage *Yvonne ne veut pas partir*, ont retranscrit fidèlement les souvenirs heureux de ces aînés qu'ils ont visités depuis plus d'un an dans leurs maisons de retraite, leurs clubs ou à leur domicile : l'amour de leurs parents, et pour beaucoup de leurs grands-parents, l'amour des petits coins de l'Yonne où ils sont nés, où ils ont grandi, aimé, enfanté, l'amour des personnes qui les ont accompagnés sur le chemin de la vie.

Grâce aux auteurs, l'Yvonne de l'Yonne devient la preuve vivante que le grand âge n'est pas une impasse mais un apprentissage personnel et une inspiration possible pour autrui.

Yvonne ne veut pas partir Dominique Cojan – Jean-Eric Fray

En vente à la Mairie de Turny Prix 19 €

Ou commande : Editions La huppe messagère 3 Le Grand Chaumont 89110 Chassy (19 €+ frais de port 4 €)



>> Petite enfance

MULTI ACCUEIL POMME D'API



Depuis maintenant 30 ans, la structure multi-accueil Pomme d'Api accueille les enfants de 0 à 6 ans de façon occasionnelle, ponctuelle ou régulière, en journée ou en périscolaire. Elle est ouverte de 7h à 18h30, du lundi au vendredi à tout public, parents, grands-parents, actifs ou non.

Elle dispose pour cela d'un agrément pour 25 places, et est encadrée par les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'équipe de **Pomme d'Api** apporte aux enfants un accueil de qualité, des activités diversifiées, un bel espace vert et une cuisine « fait maison ».

Les activités menées répondent aux objectifs et valeurs défendues dans son projet d'établissement, à savoir le développement de l'autonomie des enfants, la volonté de leur apporter sécurité physique et affective et de leur apprendre à écouter leur corps au travers d'activités sensori-motrices.

Le travail se poursuit avec l'école maternelle : une classe passerelle est ouverte depuis la rentrée 2013. Cette classe permet aux enfants de la crèche d'être accueillis à l'école dès 2 ans à un rythme adapté. Les professionnelles de la crèche accompagnent ainsi les petits qui bénéficient d'activités spécifiques le temps d'une heure. C'est un projet qui permet aux enfants de développer le « vivre ensemble », découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles personnes, mais qui ne les oblige en aucun cas à être scolarisés à Chailley plus tard..



Depuis maintenant plusieurs années, des conventions sont signées entre Pomme d'Api et les communes de Chailley, Sormery, Turny, Venizy, Champlost et Lassel, qui apportent une contribution financière à son fonctionnement et dont **l'accueil des enfants issus de ces communes est prioritaire.**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la crèche pour le socialiser, pour pouvoir prendre un peu de temps pour vous ou pour toute autre raison, contacter :

Mme BRUNET Aude directrice EJE, du Multi-Accueil,
par téléphone au **03.86.56.20.78**

ou par mail pomme.dapi@wanadoo.fr.

Elle saura vous apporter tous les renseignements nécessaires dont vous avez besoin.

RENTREE 2019 A L'ECOLE DE LA BRUMANCE



Classe CE1-CE2 à l'Ecole de la Brumance

C'est avec joie et un peu d'angoisse que les enfants ont repris l'école ce lundi 2 septembre 2019.

L'Ecole de la Brumance à Turny fait partie du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Chailley, Turny, Boeurs-en-Othe, Fournaudin. Elle accueille en ce début d'année scolaire 2019-2020 19 enfants en maternelle (6 en petite section, 4 en moyenne section et 9 en grande section) sous la responsabilité de Céline Jeandarme, et 22 enfants en primaire (16 en CE1 et 6 en CE2) sous la responsabilité d'Alexandra Lebeau.

Céline, qui travaille avec l'ATSEM Aurélie en remplacement de Sabrina jusqu'à début janvier, qualifie sa rentrée de très bonne du fait d'un effectif d'enfants très confortable pour travailler. La classe est organisée avec ses différents espaces : l'espace regroupement avec ses bancs en carré

pour les activités chant, lecture d'histoires, l'espace cuisine, l'espace chambre, l'espace marchande ou encore l'espace bricolage. Les tables servent pour les jeux, les puzzles ou encore l'activité peinture. 4 ordinateurs sont installés au fond de la classe et servent aux jeux éducatifs : lettres, nombres, jeux d'espace et coloriages... ces derniers rencontrant un grand succès auprès des enfants ! Les murs sont déjà ornés des travaux des élèves : les vaches coloriées suite à une dégustation des différents laits de soja, vache, chèvre, ou lait au chocolat. Chaque jour les enfants se rendent à la salle de motricité pour « agir, s'exprimer et comprendre à travers l'activité civique ».

La rentrée des primaires a été un peu agitée selon leur maîtresse Alexandra, même si les enfants prennent vite leurs marques. Les bureaux CE1 sont organisés en rangées alors que les CE2 travaillent en îlot. Tous les CE1 du RPI sont à l'Ecole de la Brumance, alors qu'une partie des CE2 est à Turny et l'autre à l'école de Chailley. Les élèves qui n'étaient pas à Turny l'an dernier apprécient beaucoup le tableau numérique qui marche très bien notamment pour les apprentissages en grammaire. 6 postes informatiques sont installés le long du mur et les enfants y travaillent en autonomie leurs dictées de mots le casque sur les oreilles.

Trois bus assurent le transport scolaire au sein du RPI. Un premier bus conduit par Véronique transporte les élèves de Turny à Chailley matin et retour le soir. Un second bus conduit par Eric part du Vaudevanne le matin à 8h10 pour arriver à 8h50 à l'Ecole de la Brumance en passant par Chailley, Le Fays, Le Saudurant, Courchamp, Les Maraux, l'Hôpital, Bas-Turny et Turny. Le soir ce même bus part de Turny à 16h30 et dépose au Vaudevanne les derniers élèves à 17h10. Un bus assure également le transport depuis Boeurs-en-Othe et Fournaudin.

75% des enfants scolarisés à Turny restent à la cantine le midi. Le restaurant scolaire est toujours dans l'ancienne classe primaire à côté de la mairie en attendant la livraison du bâtiment rénové de L'Annexe. Les repas sont livrés chaque jour par Elite Restauration à Joigny, et réchauffés par Marie-Ange aidée par l'ATSEM Aurélie au moment des repas.

Les élections des représentants des parents d'élèves qui ont eu lieu le 11 octobre permettent de participer au Conseil d'école aux côtés des directrices de l'école de Chailley (Christine Chollet) et de Turny (Céline Jeandarme), des représentants des Mairies et des enseignants du RPI.



Peintures des maternelles autour du thème du lait

>> Aménagement - Travaux

CREMATION et JARDIN DU SOUVENIR

La crémation est choisie par 36 % des français (constat 2016). Elle devrait être majoritaire dans les prochaines années. C'est pourquoi le législateur a précisé les règles du devenir des cendres (loi du 19 décembre 2008). Depuis cette date, il est interdit de conserver les cendres funéraires à son domicile. De ce fait, il convient à la famille du défunt de disperser les cendres funéraires ou bien d'inhumer l'urne les contenant dans un espace cinéraire (caveau familial, cavurne ou colombarium).

La dispersion hors cimetière est possible. Plusieurs situations se présentent : Si le souhait est de disperser les cendres en pleine nature, il doit s'agir de grands espaces naturels non aménagés (forêts, champs, haute montagne, mer). Une déclaration est à faire à la mairie du lieu de naissance du défunt précisant cet emplacement. La dispersion dans des espaces privés est exceptionnelle. Elle nécessite l'accord du propriétaire, du maire de la commune et du préfet et crée une servitude sur l'espace concerné. La dispersion dans les lieux publics est interdite et soumise à amende.

L'inhumation se fait au cimetière. Elle se fait généralement dans un caveau familial existant, dans un cavurne ou dans un colombarium. Dans ces deux derniers cas, il s'agit d'une concession. A Turny, la concession perpétuelle d'un cavurne s'élève à 150 €, 100 € pour 50 ans et 50 € pour 30 ans. A ce jour la commune n'a pas installé de colombarium, ce qui n'est pas une obligation mais est prévu dans l'aménagement du nouveau cimetière.

Au cimetière peut également être réalisée la dispersion des cendres dans le Jardin du souvenir. Cet espace de dispersion est délimité et matérialisé en sous-sol par un réceptacle sans fond permettant de respecter les cendres telles un corps (loi de décembre 2008). Le maire a l'obligation d'équiper son jardin du souvenir d'un dispositif mentionnant l'identité des défunts (tel qu'un livre du souvenir, une stèle du souvenir ou une colonne) loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 article 15.

La commune vient de se mettre en conformité avec les textes lors du réaménagement de son jardin du souvenir.



Le jardin du souvenir : AVANT



Le jardin du souvenir : APRES

L'occasion est donnée de rappeler que si les ornements, attributs funéraires, voire plantations sont possibles sur les cavurnes, l'espace attribué à ces concessions est limité à leurs surfaces (70 x 40 cm). Il convient donc de veiller à ne pas le dépasser pour éviter une intervention forcément désagréable des services municipaux.

Le Conseil municipal du 3 octobre 2019 a jugé nécessaire, de ce fait, de rédiger un règlement du Jardin du souvenir.

Jean-Claude Chevalier
1^{er} Adjoint

>> Aménagement - Travaux

REGLEMENT du JARDIN du SOUVENIR Commune de TURNY

Article 1

Un emplacement appelé Jardin du souvenir est mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y répandre les cendres de leurs défunts.

Article 2

Conformément aux articles R2213-39 et R2223-6 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les cendres des défunts peuvent être déposées au Jardin du souvenir. Cette cérémonie s'effectuera obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et d'un agent habilité, après autorisation donnée par le maire.

Article 3

Il est installé dans le Jardin du souvenir une colonne permettant l'identification des personnes dont les cendres ont été dispersées conformément à l'article L2223-2 du CGCT et de la circulaire IOCB0915243C. Cette identification se fera par l'apposition d'une plaque normalisée sur la colonne prévue à cet effet. Cette plaque comportera les noms et prénoms du défunt ainsi que ses années de naissance et de décès.

Article 4

Cette plaque sera réalisée gracieusement par la commune.

Article 5

Tous ornements et attributs funéraires sont prohibés dans l'espace du Jardin du souvenir à l'exception du jour de la cérémonie. Ils seront retirés dès le lendemain par les services communaux.

L'ANNEXE



Les travaux de L'Annexe se poursuivent avec quelques retards dus à la période estivale et à des difficultés de suivi d'interventions des entreprises. En effet, un chantier de rénovation comme celui-ci demande de multiples interventions des entreprises tout au long du chantier. Le retard d'une entreprise entraîne une désorganisation du calendrier prévisionnel. Il nous faut être vigilants et relancer la programmation des travaux en tenant compte des possibilités de chacun.

Où en sommes-nous ? Après la période de démolition est venu le début de la reconstruction. Le hall d'entrée et l'ancienne salle de repos sont méconnaissables, transformés en hall, sanitaire et salle de restauration du personnel et des enseignants. Les anciens sanitaires deviennent un bureau et vestiaire de l'agent technique communal, mutualisés avec les pompiers. La salle de classe se transforme en réfectoire et son office de préparation. L'étage qui deviendra un appartement oblige à la réalisation d'un plafond coupe-feu en rez-de-chaussée sans aucune communication technique entre les deux étages.

Actuellement les anciennes fenêtres vont être changées. Bien évidemment celles qui ont été changées il y a quelques années sont conservées. Les portes quant à elles sont réutilisées. Nous ne pouvons nous permettre de gaspiller ce qui a été fait précédemment. Les alimentations électriques et d'eau potable sont séparées entre la commune et l'appartement.

Le chantier avance moins vite que souhaité, mais les impératifs sont moins exigeants que pour l'école. Ce nouvel équipement communal devrait entrer en service dès le début de 2020.

Stéphane Gallois

LA FILIERE AVICOLE à TURNY

Une filière intégrée Duc

Proche de Chailley, pôle avicole du département, Turny est bien évidemment une zone de production. C'est en 1991 que le premier poulet Duc, sous certification de conformité produit, est commercialisé par la société BSA, fondatrice de l'entreprise. Est alors créée une filière d'élevage intégrée, tout au long de laquelle Duc maîtrise la reproduction, l'accoupage, l'alimentation et l'élevage de ses poulets mais aussi l'abattage, la découpe, le conditionnement et la commercialisation de ses produits.

La possibilité est donnée aux agriculteurs de créer un atelier avicole en complément de leurs activités agricoles traditionnelles. Ainsi au plus fort de la production Turny comptait 7 poulaillers dont 2 en production d'œufs de reproduction.

Après avoir été la propriété de la Société Verneuil à partir de 2000, c'est depuis janvier 2017 que Duc appartient à Plukon Food Group.

Plukon est un des principaux acteurs sur le marché européen de la volaille, avec 11 abattoirs de volaille et 8 sites de transformation et de conditionnement aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique, en France et en Pologne. Son siège français est situé à Chailley. Duc avec 450 emplois est le premier employeur de la communauté de communes. Avec un investissement de 12 millions d'euros, la production est passée à 700 000 poulets par semaine.



Poulailler au Saudurant



Ce sont environ 120 000 volailles qui sont élevées dans notre commune.

A la fin des années 90 les poulets se vendaient à 80 % entiers, prêts à cuire. Aujourd'hui 80 % des poulets se vendent découpés. Il faut donc adapter la production à la demande des consommateurs faisant évoluer la production ou la manière de produire.

Un site de production d'œufs à couver existe aussi à Turny (œufs fécondés destinés à obtenir des poussins qui deviendront des poulets). Ce site est actuellement en arrêt. Un bâtiment a également été transformé en élevage de dindes

Certains habitants verront dans l'installation et le fonctionnement des poulaillers une pollution paysagère ou environnementale. Mais nous pouvons y voir une production qui permet à des agriculteurs de poursuivre ou développer leurs activités sans nécessité d'agrandir leurs surfaces.

>> Vie économique

Le cahier des charges de l'aviculteur

Les produits DUC certifiés mettent en avant des critères définis dans un cahier des charges, déposé au Ministère de l'Agriculture français tels que : une alimentation avec 100% de végétaux, minéraux et vitamines dont 70% minimum de céréales, le respect des bonnes pratiques d'élevage, la traçabilité garantie des éleveurs au consommateur. Les éleveurs veillent au respect des animaux et les poulaillers font l'objet d'une habilitation annuelle pour le respect des normes définies.

L'Earl Bouzonie au Fays

Pour l'Earl Bouzonie la production, sur 3 bâtiments, consiste à élever des poulets sous label de qualité certifié du poussin de 1 jour à un poulet de 2 kg environ correspondant à la demande du consommateur. .

Christel Bouzonie, et son mari Jean-François ont débuté la production en 1991 par la construction d'un 1^{er} poulailler au Fays, puis ont développé l'activité par 2 autres bâtiments en 1995 et 1996. Christel qui s'occupe de cet élevage attache beaucoup d'importance à la qualité de sa production, limitant l'utilisation d'antibiotiques au strict minimum. Elle préfère l'homéopathie et la phytothérapie. Le développement du bio a apporté une pharmacopée plus douce et efficace qu'elle utilise couramment.

- Pour les poulets aussi les antibiotiques c'est pas automatique ! dit-t'elle.

Elle apporte beaucoup d'attention au bien-être animal (qui d'ailleurs est une obligation réglementaire)

- Si le poulet n'est pas bien, l'éleveur ne l'est pas non plus....

La difficulté est de travailler avec du vivant, rien n'est jamais pareil, ce n'est pas une marchandise.

D'ailleurs chaque fois qu'elle visite son élevage, quotidiennement, elle parle à ses animaux, c'est un contact presque affectueux et un moyen d'activer l'œil de l'éleveur qui fait toute la différence sur la qualité finale.

- Le ressenti est essentiel.

Consciente de faire une activité industrielle, elle n'en est pas moins attachée à un produit de qualité qui terminera sur les étals des magasins Carrefour, Auchan, Cora, etc., souvent sous la propre marque de l'enseigne.



Christel Bouzonie,
éleveuse agricultrice



Sources : Srise/Draaf Bourgogne-Franche-Comté, Cerfrance, Agreste 2016



Poulaillers au Fays

La filière avicole en Bourgogne

(Draf Bourgogne Franche-Comté 2016)

La volaille est la première viande produite et consommée dans le monde en 2017. En France, la consommation globale de volailles est en hausse et 43 % des volailles sont importées.

La filière régionale en 2016 comptait 440 exploitations spécialisées qui ont produit 58,5 millions de volailles dont 76 % dans l'Yonne et en Saône-et-Loire, pour un chiffre d'affaires de 88 millions d'€ soit 2 % du produit régional agricole.

Stéphane Gallois

>> Fêtes et manifestations

BISTROTS NOMADES A TURNY



Pour la deuxième fois, la Commune de Turny a accueilli les Bistrots Nomades le 2 août 2019. La fois précédente en 2017, la soirée avait connu un franc succès. L'Office du Tourisme qui coordonne ces événements a de nouveau proposé Turny pour 2019.

L'Association *Turny Pétanque* était de nouveau partante avec l'accord de la municipalité pour assurer cette soirée avec une douzaine de bénévoles.

L'organisation commençait le matin par l'installation des tables, chaises et bancs en extérieur derrière la salle des fêtes ainsi que le podium pour les musiciens. Puis était suivie par la mise en place à l'intérieur de la salle des points : accueil avec vente des tickets restauration et boissons, cuisine, et buvette avec les glaces et le coin crêpes

L'animation musicale était LE choix de l'Office du Tourisme avec le groupe « ABSOLU » sur le thème années 80, ils ont divertis les quelques deux cent quatre vingt personnes présentes de 19 h jusqu'à 23 h.

La soirée s'est déroulée par un temps clément, une très bonne participation de tous, les échos font paraître une satisfaction aussi bien sur la prestation musicale, l'accueil, la restauration, la buvette pour un coût raisonnable.

Pour conclure, l'Association *Turny Pétanque* est fière d'avoir organisé cette soirée Bistrots Nomades à Turny et vous remercie de votre confiance.

Jean-Pierre Charonnat



Un public nombreux venu apprécier le groupe ABSOLU années 80



L'Office du Tourisme Serein et Armançe présent avec son bureau mobile de tourisme



Pôle restauration Bistrots Nomades organisé par Turny Pétanque

>> Fêtes et manifestations

14 JUILLET... Suite



Petit complément à la journée du 14 juillet à Turny... Divers jeux ont été mis en place par Viviane et quelques bénévoles de la commission des fêtes : des jeux

pour petits mais aussi les grands. Parallèlement l'association *Turny Pétanque* organisait deux stands : moëlky et tir de précision avec des boules de pétanque.

Un règlement particulier est mis en place pour permettre l'attractivité du moëlky : jet de 2 boules sur les quilles de moëlky espacées de 35 cm (6 jets par personne) les points sont comptés après chaque jet, le but est d'approcher le score de 78 points.



Céline et Valérie 3^e gagnantes du moëlky récompensées par Turny Pétanque



Philippe Vacavant, président de Turny Pétanque avec Thierry arrivé 2^e au Moëlky

Près d'une trentaine de personnes jeunes et adultes se sont mesurées, ce qui a donné le classement suivant : Nadine avec 62 points, Thierry 61 points, Valérie et Céline 58 points, récompensés par une coupe ou un lot de *Turny Pétanque*.

Pour le tir de précision également ouvert aux petits et grands, le jeu consiste à lancer de 3 fois une boule sur celle placée dans le milieu de la cible afin de faire un carreau. La distance du tir est de 4 à 6 mètres en fonction du joueur. Ce jeu a attiré moins de personnes qu'au moëlky de par la difficulté de faire carreau et pas une rafle. Les trois meilleurs : Thierry, Christelle et Elvire ont reçu coupes et lots.

LACHER DE BALLONS

Les ballons lâchés lors du 14 juillet depuis le parc de la salle des fêtes à Turny, ne sont pas allés très loin... Sans doute le manque de vent.

Les cartes retournées à la Mairie sont à ce jour au nombre de 4. Elles mentionnent les lieux où ont été retrouvés les ballons : Vallan, Saint-Bris-le-Vieux, Coulangeron dans l'Yonne et Donzy au nord de la Nièvre.

C'est donc au sud-ouest de Turny que ces messages sont partis accrochés aux ballons envoyés par les turrois vers leurs destinations inconnues.

Et c'est le ballon envoyé par Céline Fromonot qui est allé le plus loin...



>> Vie associative

A TOUS POINTS



Assemblée générale A tous Points

L'association *A Tous Points* a tenu son Assemblée Générale le samedi 28 septembre 2019 en présence de ses membres.

Ce fut l'occasion pour sa présidente Françoise Tron de présenter pour la saison 2018-2019 le bilan tant moral que financier.

Les adhérentes sont au nombre de 15 et se réunissent environ toutes les 3 semaines, le samedi de 14h à 17 h à la salle des associations prêtée gracieusement par la commune de Turny.

Là, dans la bonne humeur et en toute convivialité, les membres de l'association se réunissent pour des réalisations de broderie, couture et cartonnage soit pour eux-même ou pour vendre sur diverses manifestations.

Pour cette saison, A tous points a participé :

- En décembre au marché de Noël de Germigny
 - En mai à la fête patronale de Turny
 - En septembre aux journées du patrimoine de Turny
- Il est toujours possible de rejoindre les brodeuses qui accueilleront tout nouveau venu avec plaisir pour des moments de détente et de créativité.

Pour tout renseignement et pour obtenir le calendrier des séances de l'année 2019/2020, vous pouvez contacter la mairie qui fera suivre à la présidente.



A Tous Points aux Journées du Patrimoine à Turny

TURNY DANSE



Les 3 profs Justine, Automne et Sandy sur Alice Nevers



Les adultes sur Harry Styles dans le talc

>> Vie associative

TURNY DANSE



Honneur au public très chaleureux lors du gala à Turny



Les grandes sur remix Scoubidou

Turny Danse a fini la saison avec 2 représentations aux Journées du Patrimoine ainsi qu'un gala à Turny le 14 septembre. Un gala très réussi avec un public chaleureux. A noter la présence de Monsieur Jean Marchand, Vice Président du Conseil Départemental de l'Yonne et conseiller départemental du canton de Briennon/Armançon.

Ces manifestations terminées, la rentrée est là.

L'effectif de la troupe pour cette nouvelle saison est aujourd'hui de 42 danseuses.

- ✓ Les petites de 3 à 6 ans dirigées par Justine et Sandy : 9 danseuses
- ✓ Les grandes de 7 à 11 ans dirigées par Justine : 15 danseuses
- ✓ Les ados de 12 à 18 ans dirigées par Automne : 12 danseuses
- ✓ Les adultes dirigées par Justine : 6 danseuses

Félicitations à nos 3 profs qui donnent de leur temps passionnément et bénévolement pour le plus grand bonheur de toutes les danseuses et des dirigeants bien sûr.

Une nouveauté pour cette nouvelle saison, la constitution d'une team pour soulager les membres du bureau.

La troupe a été sollicitée pour le marché de Noël à Bligny-en-Othe le 7 décembre. Seules les danseuses qui ont fait le précédent gala y participeront.

En attendant toute la troupe prépare activement le gala de juin prochain.

Florence De Pinho,
Présidente



Les Ados sur Footloose



Les petites sur Les Troll's



Vie associative

LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE



C'est reparti pour une nouvelle saison théâtrale à la *Compagnie du Parapluie* !

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux comédiens. Comme le veut la coutume, ils ont passé les derniers mois avec nous en qualité d'aspirants et ont franchi le cap en jouant avec nous cette année.

Le nouvel objectif de la compagnie est d'impliquer tous les membres dans les différents aspects de la vie de la troupe qui va bien au-delà de la pièce de théâtre en elle-même. En effet, il y a l'écriture, la mise en scène, la gestion du son, de la lumière, le maquillage etc. Chacun au sein de la compagnie a l'opportunité de s'exprimer sur tous ces aspects selon ses affinités.



Nous avons créé, grâce à l'ensemble de la troupe, un groupe d'écriture où chacun peut apporter ses idées, ses envies, ses anecdotes, ses écrits afin d'élaborer des textes que nous pourrions intégrer dans nos spectacles. Ainsi, pour le spectacle d'automne, nous proposerons une comédie en 4 actes entièrement conçue sur mesure par et pour nos acteurs. Nous aurons le plaisir de vous la présenter les 6, 7 et 8 décembre 2019 à la salle de fêtes de Turny.

Cette vision d'implication de l'ensemble des membres se vit à différents niveaux. En effet, nous allons organiser des formations sur la gestion du son et de la lumière, la photographie de plateau et sur les techniques de mémorisation de texte.

Afin qu'un public plus nombreux ait accès à ce spectacle vivant qu'est le théâtre, nous proposons depuis l'année passée des représentations dans d'autres villages. Nous nous réjouissons d'être accueillis prochainement par NA ! Neuvy Animation de Neuvy-Sautour. D'autres lieux viendront s'ajouter en cours de saison. D'ailleurs, nous sommes ouverts aux nouvelles opportunités qui pourraient s'offrir à nous dans les communes alentours.

Dans l'optique de modernisation de nos équipements, nous nous sommes dotés de douze nouveaux projecteurs à LED, plus légers et plus économiques que les anciens modèles à ampoules halogènes et surtout dégagant moins de chaleur. Quel confort pour les comédiens et leurs maquillages !

Et bien sûr, si vous désirez tenter l'aventure théâtrale, n'hésitez plus, contactez-nous !

A bientôt pour de nouvelles aventures théâtrales avec vous !

La Compagnie du Parapluie, 1 place de la Mairie 89570 TURNY
compagnieduparapluie@gmail.com



Jean-Denis Bécu - Président



>> Vie associative

ASSOCIATION SPORTIVE DE TURNY



Marche douce Association Sportive de Turny

L'Association Sportive de Turny innove pour la saison 2019-2020 en proposant une marche douce suivie d'un goûter chaque 3^e jeudi du mois.

La première a eu lieu sous un beau soleil le jeudi 19 septembre dernier. Une trentaine de personnes se sont retrouvées à 13h45 devant la salle des fêtes et sont parties sur les chemins, passant par l'Hôpital et Linant. Après 1h30 de marche à un rythme tranquille, tout le monde s'est retrouvé pour partager un goûter.

Rappelons que cette activité s'adresse aux personnes désirant pratiquer la marche à leur propre rythme et sur une distance de 4 km environ. Elle est accessible à tous, conviviale et permet de partager avec d'autres la

découverte des beaux paysages qui environnent notre commune. Le prochain rendez-vous est fixé au jeudi 21 novembre à 13h45 devant la salle des fêtes. Il vous suffit de vous munir de bonnes chaussures fermées et de vêtements adaptés à la météo. Pour une question d'assurance, il vous sera demandé d'adhérer à l'association pour un montant de 5 €.

Comme les années précédentes, notre association propose une vente de sapins de Noël. Vous trouverez le bon de commande inséré dans ce bulletin.

Pour tout renseignement complémentaire :
Tél. 06 83 64 60 02 ou 06 19 99 24 06.

Le bureau de l'Association Sportive de Turny



Goûter fin de randonnée le 19 septembre 2019

La Récré
Chambre d'hôtes
15, Grande rue 89570 Turny
Tél. 03.86.35.06.34
@ : alainumpapa@uol.com

EURL RAMILLON
Ent. GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
Rénovation et Neuf
Maçonnerie • Couverture • Ravalements
Aménagements intérieurs et extérieurs
03 86 43 48 66 - 89570 NEUVY-SAUTOUR
ramillon.xavier@orange.fr



Vie associative

LE PLANNING DES ACTIVITES DE VOS ASSOCIATIONS à TURNY



MARDI

Cours de gym *Association sportive*
Chaque mardi de **20h à 21h** à la salle des fêtes

JEUDI

Marche douce *Association sportive*
Le 3^e jeudi du mois - Rendez-vous à **13h45** devant la salle des fêtes
21 novembre - 19 décembre - 16 janvier - 20 février -
19 mars - 16 avril - 18 juin.

Cours de yoga *Association sportive*
Chaque jeudi de **18h30 à 19h30** à la salle des fêtes

Cours de danse Grandes 7-11 ans *Turny Danse*
Chaque jeudi de **17h30 à 18h30** à la salle des fêtes

Cours de danse Petites 3-6 ans *Turny Danse*
Chaque jeudi de **18h30 à 19h15** à l'école de la Brumance

Cours de danse Adultes *Turny Danse*
Chaque jeudi de **19h30 à 21h** à la salle des fêtes

VENDREDI

Jeux de boules et autres *Turny Pétanque*
Chaque vendredi de **14h à 19h** - Terrain de pétanque derrière la salle des fêtes

Cours de danse Ados 12-18 ans *Turny Danse*
Chaque vendredi de **19h à 20h15** à la salle des fêtes

Théâtre avec la *Compagnie du Parapluie*
Chaque vendredi à partir de **20h30** à la salle des fêtes

SAMEDI

Broderie, cartonnage, couture *A tous points*
Samedis de 14h à 17h : 19 octobre - 9 et 30 novembre - 25 janvier - 15 février -
7 mars - 28 mars - 18 avril - 16 mai - 6 juin à la salle des associations ou à la salle
des fêtes





Vie associative

ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Attention, attention !

Le loto de l'association est reporté au 23 novembre prochain à 20h30 à la salle des fêtes de Turny... Vous y serez les bienvenus.

10 parties seront proposées plus une partie gratuite réservée aux enfants de moins de 12 ans, une partie corse, et une supplémentaire pour ceux qui n'ont rien gagné. 35 lots seront distribués et réjouiront les gagnants. En exemple quelques lots : une location d'une semaine à la montagne l'été, une caméra, un salon de jardin, un panier garni, des bons d'achat, du linge de maison, un karcher...

Un jeu facile, à la portée de tous, jeunes et moins jeunes dans une ambiance chaleureuse et gaie.

La buvette proposera : boissons, sandwiches et pâtisseries.

Il est possible (mais pas obligatoire de réserver des places au 03 86 35 13 84).

A bientôt, donc.



La vente de livres d'occasion au marché de Saint-Florentin s'est achevée le temps n'étant plus favorable. Elle continue à la librairie.

La récupération des cartouches usagées est toujours d'actualité à la mairie. Elles sont revendues pour leur recyclage, au profit de l'Association du patrimoine.

Aux journées du Patrimoine, nous avons ouvert l'église de Turny aux visiteurs, y assurant des permanences et offert, le samedi en soirée un concert. Nous avons invité un duo de clarinettes, Silvestre découvert au Sentier des Arts et Julien son ami. Les deux jeunes artistes ont séduit le public, pas très nombreux, par leur jolie prestation. C'est avec brio, qu'ils ont interprété Bach, Mozart, Crusell. Leur implication, leur dextérité, leur passion étaient époustouflantes!.. Silvestre et Julien ont exprimé le plaisir qu'ils ont eu de jouer dans notre belle église. Pour eux, comme pour nous, ce fut un beau moment ; leur talent nous ont permis de partager une musique qui chemine à travers les siècles. Merci Silvestre, merci Julien et bravo pour tout le travail en amont de ces notes qui s'élevaient emplissant l'église de beaucoup d'émotion.

A nouveau merci à tous ceux qui répondent favorablement à nos initiatives, merci, merci et bonne fin d'année.

Gisèle Corgeron, Présidente

Elodie Prunier
26, av Joséphine Normand
Route de Saint Florentin
89210 Briennon-Sur-Armançon

Du mardi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 19h
Vendredi 9h / 19h - Samedi 9h / 18h

Tél : 03 86 43 84 34
Contact@visiris.fr - www.visiris.fr

FROMONT TAXIS SERVICES
Turny & Chailley

Toutes Distances Véhicules 5, 7 et 9 Places

03 86 43 45 87 06 08 46 77 75

15 Rue du Parc, 89 570 TURNY
Email: fromont.services@neuf.fr
N° SIRET : 510 976 806 00016



Fin de vie, «les directives anticipées» dans mon DMP

Le Dossier Médical Partagé permet de préciser ses intentions dans le cadre des directives anticipées.

J'ouvre mon DMP, mon carnet de santé numérique, sur www.dmp.fr

- ◆ **Pour créer son DMP ou s'informer :** www.dmp.fr
- ◆ «DMP Info Service» au **0 810 331 133** (service 0.06 €/min + prix d'appel)
- ◆ Parlez-en à votre **pharmacien**
- ◆ Demandez à un conseiller de votre CPAM en prenant RDV au 36 46 (service 0.06 €/min + prix d'appel)

L'appli DMP est téléchargeable sur [Google Play](#) ou [Apple Store](#)

Retrouvez
l'Assurance Maladie
en ligne avec votre
compte ameli.fr

DMP :
LE DOSSIER MÉDICAL QUI GARDE EN MÉMOIRE
TOUTES VOS INFORMATIONS DE SANTÉ.

OUVREZ-LE VITE